Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202485-20251215-2025121501-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

16/12/2025

EN EXERCICE **18**

PRESENTS **14**

VOTANTS **17**
(3 PROCURATIONS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2025 12 15 01

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** Le quinze décembre à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
BISSON Cyril (procuration à CARRE Yves), RAISON Muriel (procuration à CORREC Sylviane), ROPERS Valérie (procuration à CABIOCH QUEMENER Daniel), BEAUCAMP Martine (Arrivée à 19h10)

Madame Anne BELLEGOU a été nommé secrétaire de séance

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS POUR LES TRAVAUX DE REJOINTOIEMENT A LA CHAPELLE DU FOLGOAT

Monsieur David LE QUERRIOU, adjoint aux travaux, rappelle que la chapelle Notre Dame du Folgoat, propriété du CCAS, fait partie du patrimoine communal.

Il explique que le chantier effectué sur 3 ans, a consisté au sablage puis au rejointoiement à la chaux des murs afin d'éviter que l'humidité s'installe. Deux tiers des murs, soit 274 m2, ont été refaits et remis en valeur pour la somme de 36 600 € entre 2023 et 2024. Il restait la troisième tranche à réaliser soit 128 m2 et cela a été réalisé en 2025 pour la somme de 17 411.57 € TTC.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention au CCAS, d'un montant de 14 555.37 € correspondant à la dernière tranche des travaux réalisés en 2025 (déduction faite du FCTVA qui sera perçu par le budget CCAS, en 2027).

Après proposition de Mme La Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide le versement d'une subvention de 14 555.37 € au CCAS au regard des travaux de rejointoiement sur la chapelle Notre Dame du Folgoat
- Donne pouvoir à Madame, la Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Anne BELLEGOU